



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2011 A 19h

Réf : CM 2011/01

L'an deux mille onze, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de FEURS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil municipal.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Andrée MERCIER, Serge PALMIER, Sylvie DELOBELLE, Yves TROUILLEUX, Sylvie MATHIEU et Christian VILAIN adjoints au Maire ;

Henri NIGAY et Pascal BERNARD conseillers délégués ;

Thérèse CROZILLARD, Denise FAFOURNOUX, Georges REBOUX, Mireille LEBON, Raymonde DUPUY, Marc NOALLY, Sylvie DESSERTINE, Frédéric VOURIOT, Catherine POMPORT, Marilyne ROCHE, conseillers municipaux ;

Absents avec procurations : Christophe GARDETTE a donné procuration à Frédéric VOURIOT, Sylvie DELOBELLE à Sylvie MATHIEU.

Absents avec excuses : Benoît GARDET, Mady BONNEFOND, Gilles BERNARD, Annie PASCAL, Marie-Thérèse GIROUD, Louis CHAPUIS et Marie-Claude ROCHETTE

Secrétaire de séance : Maryline ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Date de la convocation : 24 janvier 2011

Date d'affichage du procès-verbal : 8 février 2011

Pour débiter, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'en leur nom, il a fait un mot de condoléances à Monsieur GARDET et demande aux conseillers municipaux d'avoir des pensées en souvenir de Simone GARDET l'épouse de Monsieur Benoît GARDET décédée dans la nuit de samedi à dimanche des suites d'une longue maladie et également pour la belle-mère de Benoît GARDET décédée durant le week-end.

Monsieur le Maire indique que suite à ces disparitions l'opposition municipale n'a pas souhaité participer au Conseil municipal de ce soir.

Le procès-verbal de la séance du lundi 20 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

1. Urbanisme, environnement et travaux :

Avant de délibérer sur les points 1.1), et 1.2) Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2131-11 du Code général des collectivités locales, demande à Monsieur Henri NIGAY de quitter la salle du Conseil car ce dernier est intéressé par ces affaires et en conséquence il ne doit pas participer aux délibérations. Monsieur NIGAY quitte la salle du Conseil municipal à 19h05.

1.1 Vente de terrain d'une superficie de 8 555 m² à la SA NIGAY (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

En préambule, il est exposé que les métrages transmis dans la note de synthèse sont différents de ceux réels car entre le calcul des surfaces sur plan et le calcul des géomètres certaines parcelles avec le relief ont des superficies différentes mais le total reste bien à 8 555m².

Monsieur TRIOMPHE informe le Conseil municipal de la demande de la société NIGAY d'acquies des terrains jouxtant sa propriété pour une surface d'environ 8 555 m². Cette opération foncière est nécessaire à la SA NIGAY afin de permettre une extension de leur entreprise.

Conformément à l'estimation de France Domaine n° 2010 094 V 1495 du 26 octobre 2010, disponible au secrétariat général de la mairie, l'offre de cession formulée par la ville de Feurs s'élèverait de la façon suivante :

- à 157 000 € pour les parcelles AD 284 (1 320 m²), AD 60 (450 m²) et AD 280 (532 m²) pour 2 302 m² ;
- à une évaluation de 33 €/m² pour les terrains situés en zone UB et à 15 €/m² pour les terrains situés en zone UE soit :
 - * 117 018 € HT pour les terrains issus des parcelles AD 75 pour 2 768 m², AD 74 pour 288 m², AD 281 pour 490 m² et situés en zone UB,
 - * 40 605 € HT pour les terrains issus des parcelles AD 298 pour 2 277 m², AD 16 pour 236 m² et AD 17 pour 194 m² et situés en zone UE.

Monsieur Paul TRIOMPHE propose à l'Assemblée délibérante d'une part d'accepter la cession à la société NIGAY des terrains nécessaires à son extension, pour une superficie de 8 555 m², au prix fixé de 314 623.00 € (au lieu de 309 361.00 € HT indiqué dans la note de synthèse) et d'autre part d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié ainsi que tout document utile à cette vente.

Monsieur TRIOMPHE précise que les frais notariés et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

1.2 Déclassement du domaine public, cession et autorisation pour 307 m² sur fond de la rue « De BROSSE » (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Vu l'estimation de France Domaine, le Conseil municipal est informé que la société NIGAY souhaite faire l'acquisition du fond de la rue « De BROSSE », qui est en fait une impasse qui dessert principalement des terrains appartenant à la société, pour une surface d'environ 307 m². Cette cession s'articule avec la vente des terrains nécessaires à l'extension de la société NIGAY (voir le point 3.1).

L'offre de cession formulée par la ville de Feurs s'élèverait à 15 €/m², conformément à l'estimation de France Domaine n°2010 094 V 1495 en date du 26 octobre 2010.

Monsieur TRIOMPHE indique aux conseillers municipaux qu'il n'est pas nécessaire de procéder, préalablement au déclassement, à une enquête publique dans les conditions prescrites par le Code de la Voirie Routière, dans la mesure où le déclassement et la cession de l'emprise correspondant à l'assiette du fond de la rue « De BROSSE » sont sans incidence sur la circulation du quartier. Là encore, Monsieur TRIOMPHE précise que les frais notariés et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Catherine POMPORT demande s'il y a encore des habitants dans cette impasse.

Monsieur le Maire lui répond que non, plus personne n'habite au fond de cette impasse.

Monsieur Paul TRIOMPHE demande au Conseil municipal de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public de l'emprise identifiée d'abord, ensuite de décider la cession au profit de la société NIGAY pour un montant de 4 605 € HT et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir et tout document nécessaire à cette vente.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Monsieur NIGAY est invité à rejoindre la salle du Conseil municipal à 19h16.

1.3 Demande de subvention concernant des fouilles archéologiques dans le cadre de la réhabilitation de l'usine eau potable (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Monsieur TRIOMPHE expose à l'Assemblée délibérante qu'il a été décidé de procéder à la réhabilitation de l'usine d'eau potable et qu'avant le commencement de ces travaux, une opération de fouilles préventives est obligatoire.

C'est pourquoi, il est proposé de solliciter le Ministère de la Culture pour l'octroi d'une subvention, la plus importante possible, afin d'aider à financer la dépense d'un montant global de 59 826.80 € HT soit 71 552.85 € TTC concernant cette opération de fouille préventive.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

1.4 Modification des statuts du SYMILAV (rapporteur : Catherine POMPORT) :

La commune de « Les Salles » souhaite se retirer de ce syndicat. Conformément à la réglementation, il appartient aux communes adhérentes d'émettre un avis sur les modifications des statuts liées au départ de cette commune (ces statuts sont disponibles au secrétariat général).

Catherine POMPORT propose aux conseillers municipaux d'émettre un avis favorable à ces nouveaux statuts.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

1.5 Travaux SIEL pour phase 3 Boissonnette (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes ou d'autres financeurs.

Détail	Montant HT	Travaux	%	Participation commune
Eclairage cheminement piétons et aire de jeux "la Boissonnette"		44 133 €	95.0 %	41 927.00 €
TOTAL				41 927.00 €

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal :

- de prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage cheminement piétons, aire de jeux "la Boissonette" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- d'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces à intervenir.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

2. Politique de la ville :

2.1 Programmation CUCS 2011 (rapporteur : Andrée MERCIER) :

La programmation 2011 (identique à celle de 2010) des actions inscrites dans le CUCS, validée par les partenaires financiers, et à maîtrise d'ouvrage Ville de Feurs, porte sur les actions suivantes :

- Action 1.1 : Mission ATMO : cabinet URBAC
- Action 1.2 : Renouvellement urbain (phase 3)
- Action 1.5 : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : entretien des parties communes par une Sté d'insertion
- Action 1.6 : Communication autour du Projet de Renouvellement Urbain
- Action 2.2 : Chantiers éducatifs : environ 1 100 heures pour 2011
- Action 3.1 : Centre de Loisirs Périscolaire Charles Perrault
- Action 3.4 : La Tête et les Jambes du 4 au 15 juillet 2011
- Action 3.9 : Forum des Associations
- Action 5.1 : Actions menées par le médiateur de la ville
- Action 5.3 : Sports Amitiés

Andrée MERCIER indique que les financements venant de l'Etat risque de légèrement diminuer pour 2011. La commune est en attente d'arbitrage.

Madame CROZILLARD demande la date du Forum des associations.

Il lui est répondu que ce FORUM aura lieu le 10 septembre 2011 au Foréziium André DELORME.

Madame MERCIER demande au Conseil municipal d'une part d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes à cette programmation et d'autre part lui permettre également de signer toutes les pièces administratives nécessaires au bon fonctionnement de ce contrat.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

3. Finances

3.1 Subvention exceptionnelle en faveur de BMHO (rapporteur : Serge PALMIER) :

Le Conseil municipal est informé que l'association BMHO participera cette année encore au mythique Rallye de Monte Carlo Historique 2011, du 26 janvier au 02 février 2011 et représentera la « Ville de Feurs » avec un véhicule sérigraphié « Ville de Feurs » sur le capot. Afin de mener ce projet à terme, il est proposé de leur verser une subvention comme en 2006, 2008 et 2009 de 150,00 €.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

3.2 Complément de subvention pour l'amicale du personnel (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Vu le budget primitif du 20 décembre 2010 comprenant la liste des subventions aux associations dont celle revenant à l'amicale du personnel de la collectivité, et suite à l'appel de cotisation du Comité National d'Action Sociale comportant une hausse des adhérents et une hausse des cotisations,

Marianne DARFEUILLE propose de verser un complément de subvention à l'amicale du personnel de la collectivité afin de couvrir en totalité le coût des adhésions des agents au Comité National d'Action Sociale, soit 3 203.55 €.

En conséquence, Madame DARFEUILLE demande aux conseillers municipaux d'approuver ce complément de subvention à l'amicale du personnel de la collectivité de 3 203.55 € sachant que les crédits correspondants seront inscrits dans la décision modificative n° 1.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

3.3 Demande de subvention pour le Jumelage FEURS / OLCHING (rapporteur : Serge PALMIER) :
 Le Conseil municipal est informé que nos amis d'OLCHING seront présents à FEURS comme tous les 4 ans le week-end de l'Ascension soit du 1^{er} au 5 juin 2011. Le programme est en cours de finalisation.
 Ce Jumelage va engendrer fort justement des coûts pour notre collectivité, or il est possible de solliciter des subventions auprès de l'Union Européenne et d'autres organismes qui soutiennent les échanges entre pays européens. C'est pourquoi, Monsieur PALMIER demande l'autorisation de solliciter auprès de ces différents organismes les subventions les plus importantes possibles.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Monsieur PALMIER informe que tous les conseillers municipaux seront invités lors de ce jumelage et que les informations nécessaires seront transmises au moment voulu.

3.4 Conventions d'objectifs (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :
 En vertu de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, la Commune de Feurs souhaite poursuivre la mise en place de conventions d'objectifs avec les associations qui obtiennent une subvention supérieure à 23 000.00 €. Ce document est destiné à valider la collaboration entre la commune et l'association dans son domaine d'intervention. L'objectif de la Municipalité est de finaliser tous les conventionnements d'objectifs avec les associations concernées avant le 30 juin 2011 à savoir l'USF et la MJC.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer les conventions d'objectifs ainsi que tous les avenants y afférant entre :

- la commune de Feurs et la Société Hippique
- la commune de Feurs et l'Amicale du personnel municipal.

(Voir les deux conventions d'objectifs ci-jointes qui ont été approuvées par les associations concernées).

3.4.1. Décision du Conseil Municipal pour le conventionnement avec la société hippique

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

3.4.2. Décision du Conseil Municipal pour le conventionnement avec l'Amicale du personnel

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

4. Ressources Humaines – Fonction Publique Territoriale :

4.1 Création d'un poste d'animateur à temps non complet 17h30/35h et recrutement d'un agent non titulaire (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :
 Vu la délibération du 1^{er} février 2010 ayant pour objet la création d'un poste d'animateur à temps non complet 17h30 et le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Forez (PLIE) pour la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011 dans l'attente du transfert de la compétence à la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ et vu le transfert de compétence non réalisé à ce jour ;
 Vu la vacance 042 10121004 du 10 décembre 2010 ;

Madame DARFEUILLE propose d'abord de prolonger l'ouverture d'un poste d'animateur à temps non complet à 17h30 par semaine dans le tableau des effectifs jusqu'au 28 février 2011 et ensuite de recourir à l'emploi d'un contractuel conformément à l'article 3 et alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2011 pour occuper ce poste d'animateur au 6^{ème} échelon à TNC 17H30/35H, qui sera subventionné par le PLIE.

Suite à cette présentation, Madame DARFEUILLE demande aux conseillers municipaux :

- d'approuver la prolongation d'un poste d'animateur à TNC 17H30/35H dans le tableau des effectifs jusqu'au 29 février 2012 sachant que ce poste sera supprimé au moment du transfert à la communauté de communes de Feurs en Forez ;
- d'approuver le recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions telles que définies ci-dessus sachant que le recrutement aura lieu le 1^{er} mars 2011 et que les crédits sont inscrits au budget 2011, et le seront au budget 2012 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

4.2 Etat des effectifs au 1^{er} janvier 2011 (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :
 Comme chaque année en début d'exercice, il est proposé d'approuver l'état des effectifs au 1er janvier de l'année N (soit 2011) qui prend en compte l'ensemble des créations, suppressions de postes de l'année 2010 et le décret 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant fusion des cadres d'emplois de contrôleur et de technicien. Le tableau des effectifs se présente de la façon suivante :

budget principal :

TEMPS COMPLET			
GRADE	prévus	pourvus	vacants
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	25	25	0
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	5	5	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	9	9	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	2	0
Agent de maîtrise	5	5	0
Agent de maîtrise principal	7	7	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Ingénieur Principal	1	1	0
FILIERE SOCIALE			
ATSEM 1ère classe	4	4	0
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	10	10	0
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	6	6	0
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Rédacteur	0	0	0
Rédacteur chef	2	2	0
Rédacteur principal	2	2	0
Attaché	1	1	0
Emploi fonctionnel - fonction DGS	1	1	0
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	1	1	0
Assistant qual. conservation Hors classe	1	1	0
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des APS	1	1	0
Educateur hors classe	1	1	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Brigadier chef principal	3	3	0
chef de service de police municipale de classe normale	1	1	0
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation de 2ème classe	2	2	0

TEMPS NON COMPLET				
GRADE	PREVUS	POURVUS	QUOTITE	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	4	4	17,5/35	0
			19,5/35	
			33/35	
			19,5/35	
collaborateur de cabinet	1	1	17,5/35	0
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	17	17	19,5/35	0
			19/35	
			30,75/35	
			30/35	
			17,5/35	
			17,5/35	
			22/35	
			19/35	
			8,3/35	
			27,5/35	
			28,5/35	
			19,25/35	
			17,5/35	
			22,75/35	
20,25/35				
30/35				
21/35				
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	2	2	14/35	0
			18/35	
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	1	1	28/35	0
FILIERE ANIMATION				
Animateur	1	1	17,5/35	0

budget eau :

TEMPS COMPLET			
GRADE	PREVUS	POURVUS	VACANTS
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent de maitrise principal	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	1	0

budget assainissement :

TEMPS COMPLET			
GRADE	PREVUS	POURVUS	VACANTS
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0

budget centre d'hébergement :

TEMPS COMPLET				
GRADE	PREVUS	POURVUS	VACANTS	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1	0	
FILIERE ANIMATION				
adjoint Animation de 2 ^{ème} classe	1	1	0	
TEMPS INCOMPLET				
GRADE	PREVUS	POURVUS	QUOTITE	VACANTS
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1	31,5/35	0

budget transport urbain :

TEMPS COMPLET			
GRADE	PREVUS	POURVUS	VACANTS
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0

budget lotissement faubourg Saint Antoine :
Pas d'effectif.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

5. Vœu : Suite au communiqué de presse concernant l'accident de M. Colas, Maire de CIVENS (rapporteur : Jean-Pierre TAITÉ) :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'émettre une motion pour faire suite à la couverture de journal « La Tribune – Le Progrès » édition du Forez du 12 janvier 2011 intitulée « *Le Maire de CIVENS condamné pour homicide involontaire* »

En effet, cette Une a personnellement et profondément touché et scandalisé l'ensemble des élus de Loire Centre. Monsieur le Maire communique aux conseillers municipaux la déclaration (ci-dessous) qu'il a faite dès le 12 janvier au matin à Monsieur Patrick MAUGE, Directeur départemental de la Tribune Le Progrès :

« Je ne me permettrais pas, ni aucun élu, de commenter la décision de justice. Je n'en ai pas la compétence. Je ne peux pas juger de choses que je ne connais pas. Mais avec tous ces élus, nous tenons à apporter notre soutien à notre collègue Pierre Colas, maire de CIVENS, au-delà des étiquettes et des différentes couleurs politiques. Cet accident s'est déroulé dans le cadre de sa vie privée. Cela fait deux ans que Pierre Colas essaie de se reconstruire. Il est abîmé physiquement et moralement. Il est important qu'il sente notre soutien. C'est une reconnaissance de ses pairs pour sa vie publique. »

Monsieur le Maire précise qu'il lui apparait naturel et nécessaire d'affirmer notre solidarité envers un collègue élu. Comme chaque citoyen, chaque élu peut vivre des événements dans le cadre de sa vie privée, il est inacceptable qu'ils soient retracés en mettant en avant son engagement public.

Monsieur le Maire souligne que Madame SANCHEZ a été à l'écoute des élus et a accepté de passer son communiqué de presse dès le lendemain sur la page de FEURS.

Serge PALMIER, qui n'a pas rencontré Monsieur COLAS depuis cet article, demande à Monsieur le Maire dans quel état d'esprit est ce dernier. Monsieur le Maire reconnaît qu'il est très fort mais qu'il a besoin d'être soutenu par ces collègues élus.

En ce sens, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter une motion de soutien au Maire de CIVENS accompagnée d'un vœu précisant la nécessité de différencier la vie privée de l'engagement public, notamment dans les parutions presse locales et régionales.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

6. Questions diverses :

- Réunion d'information intercommunale du samedi 12 mars 2011 à l'EQUIFORUM de 8h30 à 12h concernant la possible mise en place d'un pacte fiscal qui aura pour objectif de faire le moins appel possible aux impôts ménages. Maîtriser la fiscalité reste l'objectif majeur tant à la commune de FEURS qu'au sein de l'EPCI de FEURS en FOREZ. Ce pacte fiscal devra faire l'objet d'un Conseil municipal deuxième quinzaine de mars.
- Monsieur le Maire déclare que très bientôt la brigade de Gendarmerie de FEURS aura les moyens techniques pour visionner la vidéo protection dans ses propres locaux. De plus, la ville va installer 4 caméras supplémentaires sur le territoire communal en 2011. Par ailleurs, Jean-Pierre TAITE informe l'assemblée délibérante qu'actuellement tous les bâtiments municipaux sont en train d'être équipés en alarme anti-intrusion. Enfin, Monsieur le Maire souligne le travail réalisé dans le cadre du CLS et de l'excellent partenariat entre les chefs des établissements scolaires, les forces de gendarmerie et les services municipaux.

7. Décisions du Maire :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil municipal en date du 20 décembre 2010.

88	15/12/2010	Signature de l'avenant n°1 du lot n°2 « vérification des installations électriques et des BAES » pour bâtiments communaux à la SOCOTEC est entériné pour un montant de 301.63 € TTC portant le marché à 4 490.98 € TTC
89	21/12/2010	Signature d'un marché de travaux pour les fouilles préventives dans le cadre du projet de réhabilitation de l'usine d'eau potable à la société ARCHEODUNUM pour un montant de 59 826.80 € HT
90	21/12/2010	Signature d'un marché de travaux relatif à la réhabilitation d'eau potable à OTV France Sud à Dardilly pour un montant de 1 830 000.00 € HT
91	23/12/2010	Signature de l'avenant n°2 du lot n°5 « Menuiseries extérieures » du marché de travaux « bâtiment périscolaire » à la société Ets Chataing de St Bonnet le Château pour un montant de 1 174.62 € HT portant le marché à 16 123.17 € HT
92	23/12/2010	Signature de l'avenant n°1 du marché de fourniture et pose de produits funéraires en granit et de dalles de finition au sol autour des monuments à la société BONNA SABLE à Loyettes et entériné pour un montant de 1 003.08 € HT portant le marché à 22 007.08 € HT
93	24/12/2010	Signature de l'avenant n°1 au lot n°11 : voirie et réseaux pour la construction des vestiaires du stade d'athlétisme à la SARL S.M.C. pour un montant de 1 924.80 € HT portant le marché à 13 018.77 € HT
001	04/01/2011	Signature d'un marché de travaux pour le renouvellement urbain du quartier de la Boissonnette, phase 3 pour terrassement et voirie à la SA Naulin pour un montant de 160 489.20 € HT et pour les plantations à la SARL Chartier à Roanne pour un montant de 19 201.18 € HT
002	10/01/2011	Signature de l'avenant à un marché de fourniture pour la mise en service et la maintenance d'un système de téléphonie à la société INE Communication Centre-Est pour un montant de 975.93 € TTC portant le marché à 21 413.58 € TTC
003	27/01/2011	Avenant n°1 à un marché de travaux à bon de commande concernant un complément de prix, ces prix n'ayant pas été portés au bordereau de prix du marché initial pour le « renouvellement des branchements d'eau potable en plomb » à la société SEETP Robinet de St Etienne

004	27/01/2011	Décision annulant et remplaçant la décision n°2 : Signature de l'avenant à un marché de fourniture pour la mise en service et la maintenance d'un système de téléphonie à la société INE Communication Centre-Est pour un montant de 975.93 € TTC portant le marché à 21 413.58 € TTC
-----	------------	---

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20h.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie le 8 février 2011, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Maryline ROCHE

LE MAIRE
Jean-Pierre TAITE